

CERTIFICAT D'INTEMPERIE

Vitesse maximale du vent en rafale

Destinataire : Commune de Saint-Georges d'Orques (34)

Annule et remplace le précédent certificat à l'issue d'une analyse complémentaire.

Ce document peut-être distribué aux administrés de la commune.

Analyse pour : SAINT-GEORGES-D ORQUES (n°INSEE : 34259) le lundi 24 août 2026

DESCRIPTION DE LA SITUATION METEOROLOGIQUE

. lundi 24 août 2026

Plusieurs axes convectifs orageux concernent le Languedoc-Roussillon en fin d'après-mid du 24 août 2026, en lien avec un flux de Sud-Ouest assez fort et un dynamisme d'altitude très important.

Un arc orageux de type supercellulaire s'intensifie sur l'Aude, l'Hérault et le Gard créant des phénomènes tourbillonnaires sévères et des rafales de vent intenses en basses couches.

Les phénomènes tourbillonnaires au sein de ce type de structure orageuse donnent lieu très localement à des vitesses de vent très supérieures à 100 km/h.

MESURES DES STATIONS LES PLUS REPRESENTATIVES

La rafale maximale mesurée par les stations de Météo-France les plus représentatives de SAINT-GEORGES-D ORQUES pour la période indiquée ci-dessus est la suivante :

. lundi 24 août 2026

. à MONTPELLIER-AEROPORT (1m) : Ouest-Sud-Ouest, 76 km/h à 17h 11 UTC

. à ST ANDRE DE SANGONIS (86m) : Ouest-Sud-Ouest, 86 km/h à 16h 49 UTC

COMMENTAIRE

Compte tenu de la situation météorologique et des valeurs enregistrées par les capteurs de Météo-France, il est **très vraisemblable** que la vitesse maximale du vent ait atteint et dépassé 90 km/h en rafales (soit l'équivalent de 100 km/h en vent instantané) sur la commune de SAINT-GEORGES-D ORQUES le lundi 24 août 2026.

Les relevés de vent sont valables au voisinage immédiat du site de mesures et ne peuvent être extrapolés qu'avec prudence. Des éléments locaux tels que la topographie ou la nature de l'environnement mais aussi certains événements météorologiques peuvent expliquer une forte variabilité du vent sur des distances proches. Les phénomènes orageux, en particulier, sont susceptibles d'engendrer sur des zones très localisées, de violentes rafales que seuls des indices ou témoignages recueillis sur place peuvent confirmer.

(Heure légale = heure UTC+1 en hiver, heure UTC+2 en été)

NB : Météo-France a adopté une nouvelle référence pour le vent en rafale depuis le 16 juin 2026 : la référence utilisée est désormais le maximum des moyennes sur 3 secondes des mesures instantanées de vitesse.

Certifié à Aix-en-Provence, le 28/08/2026

Eric PIOCH, Directeur-adjoint du Service Prévision

